



INSPÉ

Institut national supérieur

du **professorat** et de l'**éducation**

Université de Strasbourg

Guide du mémoire de master

Guide méthodologique

UE d'initiation à la recherche à l'usage des étudiants

Année universitaire 2019-2020

TABLE DES MATIERES

Un mémoire de master : Pourquoi ? Pour quoi ?	4
1. Pourquoi ?	4
2. Pour quoi ?	4
Un mémoire de Master : Comment ?	6
1. De quelles recherches s'agit-il pour réaliser le mémoire ?	6
2. Nature du mémoire de master	7
3. Quatre étapes pour une démarche de recherche en Sciences Humaines	8
Un mémoire de master : se former !	10
1. Le travail de recherche.....	10
2. La direction de recherche.....	10
3. Le travail personnel	11
4. Précautions déontologiques et autorisations pour les interventions de terrain (classes)	12
5. L'organisation du travail dans le temps.....	12
Recommandations formelles	14
1. Consignes de présentation générale.....	14
2. Mise en page	15
3. Ne pas céder au plagiat	17
4. Organisation du mémoire.....	19
5. Les annexes et les références bibliographiques.....	20
6. Les modalités de dépôt du mémoire.....	21
Soutenance, évaluation	23
1. Soutenance du mémoire	23
2. Critères d'évaluation	23
Bibliographie	25
Ressources complémentaires	25
Annexes	26

UN MEMOIRE DE MASTER : POURQUOI ? POUR QUOI ?

1. POURQUOI ?

Tout master se définit à la fois par une spécialisation des connaissances et des compétences, ainsi que par une formation à et par la recherche. Celle-ci est en particulier réalisée grâce à la conduite d'un Travail d'Etude et de Recherche (TER) qui se concrétise, en fin de cursus, par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Au cours des deux années de Master, l'étudiant sera initié à la recherche et guidé dans le choix et l'orientation puis la réalisation de son projet.

L'initiation et l'accompagnement collectif constituent d'abord une « formation par » en ce qu'ils permettent à l'étudiant.e de découvrir les méthodes, les outils et les apports de la recherche. Les séminaires collectifs sont également l'occasion d'apprendre à communiquer sur la (et sa) recherche.

Le mémoire, quant à lui, est davantage une « formation à » en ce qu'il implique l'essai pratique d'une forme de recherche dans un domaine précis. Il s'agit d'initier l'étudiant(e) à l'adoption d'une posture de chercheur. Le mémoire s'avère également une formation par l'écriture (on apprend et on comprend mieux en élaborant par écrit) et par le projet (on apprend à conduire une réalisation complexe dans un réseau de contraintes).

Le mémoire et sa soutenance sont finalement l'aboutissement d'un TER, autrement dit le résultat d'un cheminement qui permet une connaissance et une prise de recul vis-à-vis de la façon dont se constituent les connaissances scientifiques, ainsi que de la manière dont elles peuvent être « appliquées » ou « transposées » dans des champs professionnels.

2. POUR QUOI ?

Comme toutes les autres parties de la formation en master, le Travail d'Études et de Recherche vise à construire des compétences. Ce type de travail permet de développer essentiellement des :

- Compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel (pour un master à visée professionnelle) ;
- Connaissances de la recherche et des postures qu'elle implique ;
- Compétences d'autoévaluation, de prise de responsabilité, de créativité et d'adaptation (par l'écriture du mémoire, par la logique de projet que sous-tend la recherche, par la soutenance du mémoire, moment de mise à distance).

Dans le champ des métiers de l'éducation et de la formation et au regard des différentes compétences qu'un futur enseignant ou formateur doit se forger, l'initiation à la recherche renvoie également au développement d'une compétence professionnelle qui doit permettre à la personne de se former tout au long de l'exercice de son métier. On peut prendre pour exemple la quatorzième compétence professionnelle, telle qu'elle est définie dans le référentiel de l'Éducation Nationale (2013) publié au Journal Officiel du 25/07/2013¹. On retrouve ainsi dans cette définition les attendus d'une formation à et par la recherche.

Compétence 14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Évidemment, l'étudiant(e) de master n'est pas encore « du métier » et ne saurait prétendre à la maîtrise de toutes les compétences professionnelles ou même à la maîtrise totale d'une seule grâce à la formation prodiguée par une seule unité d'enseignement, fût-elle celle de l'initiation à la recherche. Pour autant, le travail conduisant à l'élaboration du mémoire doit et peut contribuer à l'acquisition progressive des compétences présentées ci-dessus.

1. GOUVERNEMENT FRANÇAIS. *Arrêté du 1er juillet mai 2013 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier* [en ligne].

Journal officiel, 25 juillet 2013, consulté le 28 août 2013. Disponible sur le web :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

UN MEMOIRE DE MASTER : COMMENT ?

Il s'agit à la suite de proposer quelques repères possibles pour guider le travail.

1. DE QUELLES RECHERCHES S'AGIT-IL POUR REALISER LE MEMOIRE ?

La formation à la recherche implique l'initiation à un type de recherches. Parmi les différents types possibles, en voici trois dont l'approche est envisageable dans le cadre du master. Elles sont à la suite rapidement esquissées en quatre caractéristiques principales : le fondement de leur démarche (sur quoi elles reposent), leur finalité (orientation), les destinataires des résultats, les valeurs sous-jacentes (Simon, 2002).

Recherche fondamentale : elle repose sur une démarche hypothético-déductive, et est orientée vers la découverte de lois ou de processus généraux. Ce vaste ensemble recouvre plusieurs réalités : recherche expérimentale (ex. sur la mémoire en psychologie cognitive), recherche « de terrain » (ex. découverte de processus d'apprentissage de la lecture chez l'enfant), études littéraires... Les chercheurs sont les premiers destinataires. La « vérité » des connaissances est la valeur prioritaire.

Recherche-action : elle repose sur un cadre théorique permettant d'interroger et de guider l'action, elle est orientée vers l'action et la formation professionnelles (ex. mise en place, analyse et évaluation « outillée » d'un dispositif pour élèves en difficultés). Les acteurs sont les destinataires. La pratique et sa qualité sont la valeur prioritaire. Le mémoire produit dans ce cadre possède une forte dominante professionnelle.

Recherche descriptive : elle repose sur un cadre d'observation précis et théorisé, et elle est orientée vers la connaissance d'un système (ex. observations « outillées » de classes). Les chercheurs sont les premiers destinataires. La compréhension est la valeur prioritaire.

Même si leurs démarches peuvent parfois se recouper sur tel ou tel point, ces types de recherches ne sont pas interchangeables car ils obéissent à des finalités et orientations différentes. On prendra cette typologie avec précaution, elle a simplement une valeur indicative. Ainsi, malgré l'ampleur du chantier que semble représenter une approche « fondamentale », ce type de travail est réalisable dans le cadre d'un master si l'étudiant(e) bénéficie d'un accompagnement précis, allant jusqu'à alléger une partie des procédures nécessaires (par exemple, l'enseignant(e) assurant la direction du mémoire fournit le corpus des données à analyser, ou bien une partie des références bibliographiques).

A *contrario*, il ne faut pas croire que le choix de la recherche-action ou de la recherche descriptive est celui de la facilité : trouver le terrain d'essai ou d'observation que cela implique, trouver le temps nécessaire peuvent s'avérer des contraintes lourdes.

Avec la possibilité - pour l'année de M2 - d'une formation alternant classe en responsabilité et formation, il y a - à partir de la présente année universitaire - davantage de possibilités d'expérimenter sur le terrain d'exercice.

2. NATURE DU MEMOIRE DE MASTER

Il ressort de ce qui précède quelques indications sur la nature du mémoire de master. Celui-ci ne pourra être un rapport de stage ni se résumer à une narration de la pratique. Il doit témoigner d'une démarche d'initiation à une méthode de recherche.

Il se caractérise dès lors par une dominante argumentative, puisqu'aussi bien tous les éléments présentés s'ordonnent dans une démonstration. Il s'agit en effet de montrer, prouver en un sens, que la problématique formulée, le corpus ou les données retenus, l'analyse qui en est faite sont pertinents et mènent effectivement, à l'issue du raisonnement, à la création de quelque chose d'original. Il s'agit, pour l'auteur(e) du mémoire, de montrer ce qui a été appris, chemin faisant, et de présenter l'analyse critique qui peut en être faite.

Le mémoire de master peut présenter un degré de professionnalisation plus ou moins élevé du mémoire. Plus exactement, c'est la nature de la question initiale qui induira cette plus ou moins grande proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation, et plus précisément avec les domaines professionnels du parcours de formation suivi.

Dès lors pourront être acceptés des mémoires alliant « fondamental » et « professionnel » dans des proportions variables.

Ainsi un mémoire explorant un concept, étudiant un auteur ou une notion culturelle fondamentale sur deux tiers de son volume, posera la question de la transposition de l'objet étudié en objet d'enseignement ou objet professionnel dans le seul dernier tiers. À l'autre extrémité de l'échelle, un mémoire pourra s'avérer initié par un questionnement professionnel, mais qui devra être problématisé en question de recherche.

Il appartiendra à l'étudiant de définir le questionnement initial et cette proportion avec l'aide du directeur ou de la directrice de mémoire qu'il aura choisi(e).

Qu'est-ce qui détermine l'orientation de la recherche et donc la nature du mémoire ? Plusieurs facteurs entrent évidemment en jeu. Intervient là sans doute une part de contingence et de nécessité. Ce qui fera nécessité, d'une part, peut être relatif aux possibilités d'encadrement de la recherche, aux conditions matérielles disponibles (lieux, temps,...) pour la mener, au cursus préalable de l'étudiant(e)... Précisons que dans le cadre du stage de la formation en alternance du master, le mémoire de master doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire est censé prendre appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

Ce qui relèvera du contingent (qui arrive ou pas...) renvoie davantage, d'autre part, aux possibilités ouvertes par une rencontre, au déclenchement d'une envie de travailler sur tel sujet,... Le TER, comme tout projet humain, n'est pas composé de pure rationalité et c'est dans les échanges avec plusieurs enseignants que le projet prendra forme peu à peu. Apprendre à « gérer » les moments d'incertitudes qui accompagnent toujours ce type de projet aboutissant à une écriture un peu longue fait partie intégrante de cette modalité de formation.

3. QUATRE ETAPES POUR UNE DEMARCHE DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

Sans la reprendre de manière linéaire, le mémoire de master témoigne de la démarche de recherche qui en est à l'origine. Cette démarche de recherche renvoie à des spécificités selon le type de recherche engagée, selon le champ scientifique. Cependant, quatre étapes générales semblent être communes à bien des approches² s'inspirant de la démarche « hypothéico-déductive » :

■ Définir un objet d'étude et une question précise

Pour reprendre une citation de Gaston Bachelard (1967, p.14) : « Toute connaissance est une réponse à une question ». La recherche et le mémoire ayant pour objet de produire des connaissances, il s'agit donc de passer d'une idée de thème ou de sujet général sur lequel le chercheur a envie de travailler à une question précise à formuler dans un champ précis des connaissances.

■ Déterminer ou construire une problématique

Pour préciser sa question et en allant voir les travaux antérieurs qui pourront l'aider dans son cheminement, qui pourront asseoir son travail sur un socle de références théoriques, le chercheur étoffe sa formulation première. Dans le cas d'une démarche expérimentale, il formulera des hypothèses vues comme des réponses anticipées à la question posée initialement. Reformulation étoffée ou hypothèses, cadre théorique de référence forment un ensemble que l'on appelle la problématique. La formulation de celle-ci implique ce que l'on nomme dans certaines disciplines une « revue de question » qui consiste à effectuer la recherche des références bibliographiques nécessaires au traitement de la question.

■ Constituer ou recueillir les données et les traiter

La problématique étant définie, il reste à constituer ou recueillir les informations pertinentes au traitement de la question. Selon les recherches, il s'agit de circonscrire un corpus à analyser, un protocole expérimental à prévoir et mettre en œuvre, de nouvelles références bibliographiques à explorer,... Les données constituées ou recueillies sont alors à analyser selon les outils théoriques retenus.

■ Interpréter

Les informations recueillies et ordonnées permettent-elles de répondre à la problématique initiale? Il s'agit alors de comprendre les données à partir du cadre théorique constitué en amont, de synthétiser les nouvelles connaissances, d'adopter un recul critique sur la démarche suivie. S'il y a eu formulation d'hypothèses, c'est le moment de les confirmer ou de les infirmer par confrontation aux résultats obtenus. Les conclusions sont souvent partielles et prudentes. Elles peuvent ouvrir sur de nouvelles interrogations.

2. Cette présentation en quatre étapes est inspirée du dossier : La querelle des méthodes. Sciences Humaines n° 35, janvier 1994.

Ces quatre temps du travail, de durée inégale, sont autant de repères dans la progression du travail. C'est dans la relation avec son directeur ou sa directrice de recherche que l'étudiant(e) organisera son temps de travail.

UN MEMOIRE DE MASTER : SE FORMER !

Inscrits en Master, les étudiant(e)s vont, petit à petit, découvrir puis s'initier à la recherche pour mener à bien leur projet de T.E.R. Une telle démarche, pour conduire à la reconnaissance universitaire de ce travail, ne s'improvise pas. Elle nécessite, en parallèle de la formation dispensée et de l'accompagnement par un directeur ou une directrice de recherche, investissement personnel et autonomie.

La formation au mémoire de master repose sur plusieurs niveaux d'engagement : dans la relation avec son directeur ou sa directrice de recherche, dans les séminaires de groupes ou les cours collectifs lorsqu'ils sont mis en place, et enfin dans un travail personnel.

1. LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le travail a pour principal objectif de permettre aux étudiants d'échanger autour de l'état d'avancement de leurs travaux et de les accompagner dans la rédaction de leur mémoire. Il s'agit d'engager les étudiant(e)s dans une démarche d'approfondissement de leur projet d'étude, notamment par le débat d'idées et la confrontation aux travaux de leurs pairs.

Le travail de recherche peut être réalisé individuellement avec son directeur de mémoire, ou en groupe au sein de séminaires.

Au final, le travail de recherche constitue l'occasion pour les étudiant(e)s d'appréhender et de comprendre l'utilité et les usages de la recherche dans les domaines de l'éducation et de la formation.

C'est à l'étudiant(e) de se référer à la maquette de la formation dans laquelle il ou elle est inscrit(e) pour prendre connaissance des Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences (MECC) et des crédits ECTS de chaque semestre.

2. LA DIRECTION DE RECHERCHE

Il s'agit d'engager les étudiants dans une démarche de recherche dans un champ scientifique avec une spécificité pour chaque objet d'étude. La formation au mémoire de master implique un suivi en petit groupe d'étudiant(e)s autour d'un même directeur ou directrice de recherche, voire un suivi individualisé.

Cette relation avec le directeur ou la directrice de recherche s'articule autour de trois points fondamentaux pour la réussite du travail de l'étudiant(e) : une aide à la réflexion, un accompagnement méthodologique et des conseils au service d'un travail personnel de l'étudiant(e).

Le directeur ou la directrice de recherche a la responsabilité de guider l'étudiant(e) dans l'approfondissement de son projet d'étude dans le prolongement du travail engagé au sein des séminaires si ceux-ci sont proposés. Au-delà, il ou elle accompagne l'étudiant(e) dans la définition précise de son objet d'étude pour aboutir à une problématique et à des questions de recherche.

Au plan méthodologique, le directeur ou la directrice de recherche impulse le choix des données à recueillir et les procédures de traitement de ces dernières. Ces choix sont sous-jacents aux postulats théoriques adoptés par l'étudiant(e), mais aussi guidés par des questions de recherche et les contraintes de faisabilité (temps, disponibilités des participants, opportunités offertes dans les situations rencontrées par l'étudiant(e), etc.).

Enfin, le directeur ou la directrice de recherche est également, pour l'étudiant(e), la personne ressource qui saura lui donner les conseils opportuns pour avancer dans son travail de recherche. Il ou elle oriente les lectures de l'étudiant(e), l'aide à en extraire les éléments saillants, le ou la guide dans l'articulation de ceux-ci avec son propre travail, impulse de nouvelles pistes de réflexion, ouvre de nouveaux horizons et s'attache à resituer le travail de l'étudiant(e) dans la globalité de sa formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et/ou de la formation.

En somme, les rencontres de l'étudiant(e) avec son directeur ou sa directrice de recherche sont des moments privilégiés pour faire le point sur le travail réalisé et à venir mais ne peuvent suffire à la réalisation du mémoire. Ces rencontres agissent comme des catalyseurs des transformations que vit l'étudiant(e) dans le processus de formation à et par la recherche dont il est le principal auteur.

3. LE TRAVAIL PERSONNEL

Le projet de l'étudiant(e) et le mémoire ne sauraient prendre forme sans un travail personnel conséquent. L'investissement de l'étudiant(e) dans la conduite et la réalisation de ce travail de recherche en assure la réussite.

Au-delà, la première des qualités requises est la curiosité. Il faut savoir questionner, interroger les pratiques professionnelles, les concepts théoriques, les idées, réflexions et arguments d'autrui pour se forger sa propre opinion. Cette curiosité s'exprime également à partir des recherches bibliographiques et des lectures (notamment celles conseillées par le directeur ou la directrice de recherche) qui feront l'objet de synthèses. Lire ne suffit pas, encore faut-il être en mesure d'en tirer bénéfice pour son propre travail. Ainsi, l'étudiant(e) de master aura le souci de la production écrite à chaque étape de son travail afin de pouvoir en garder trace mais aussi de pouvoir en rendre compte à ses pairs lors des séminaires, à son directeur ou sa directrice de recherche lors de leurs rencontres.

L'étudiant(e) de master qui s'investit personnellement dans son travail fait aussi preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative. S'engager dans un travail de recherche, notamment lorsque celle-ci revêt un caractère professionnel au service de l'apprentissage d'un métier, c'est chercher à innover, à créer, à impulser de nouvelles pratiques professionnelles. Aussi, il appartient à l'étudiant(e) de faire l'effort de recontextualiser son travail dans l'environnement professionnel duquel il a émergé.

Enfin, le travail personnel de l'étudiant(e) de master doit le ou la conduire à chercher d'autres opportunités de formation que celles qui lui sont directement proposées. Il s'agira, par exemple, d'assister à des débats scientifiques publics, de participer à des séminaires ou conférences scientifiques organisées par les équipes de recherche et les laboratoires partenaires des masters.

4. PRECAUTIONS DEONTOLOGIQUES ET AUTORISATIONS POUR LES INTERVENTIONS DE TERRAIN (CLASSES)³

Dans le cadre de ses travaux d'initiation à la recherche et pour le recueil de ses données, il appartient à l'étudiant(e) de respecter les principes déontologiques en vigueur.

Ainsi, toute passation auprès d'enfants nécessite l'accord de l'un, voire des deux parents ou tuteurs légaux. Il en est de même pour tout recueil de données individuelles. Il importe de garantir l'anonymat, tant des enseignants, CPE, que des élèves (p.ex. modification des prénoms, limitation des informations données sur l'établissement scolaire). De même le droit à l'image doit être respecté.

Il est nécessaire qu'une « convention de stage d'observation et d'expérimentation pédagogique pour les étudiants de Master 2 se destinant au métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du 1er degré », soit signée entre la direction, les IEN et les étudiants (cf. doc en ligne sur l'ENT), pour les étudiants qui n'ont pas de classe en responsabilité ou qui souhaitent intervenir dans une autre classe que la leur. Les professeurs stagiaires sont déjà de fait autorisés pour leur propre classe.

De même, l'accord écrit (courrier ou courriel) de l'enseignant de la classe et du chef d'établissement, ou celui des responsables des structures est requis. Les observations, à des fins d'analyse, portant sur le groupe-classe ou sur la pratique de l'enseignant doivent obtenir ces mêmes accords. Les parents peuvent être informés de ces observations.

Les résultats sont anonymes, et il est souhaitable qu'ils soient communiqués (sous forme très synthétique) auprès de l'école où les données ont été recueillies.

5. L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LE TEMPS

Tout comme Rome ne s'est pas faite en un jour, le mémoire de recherche est un travail qui se réalise dans la durée.

Il appartient à l'étudiant(e) d'anticiper tout problème pour déposer son mémoire en temps et heure. Immanquablement l'imprimante manquera d'encre et l'ordinateur va « planter » : « Du papier et de l'encre en quantité tu auras et des sauvegardes régulièrement tu feras. »

Afin d'être en mesure de rendre le mémoire dans les temps, il s'agit de planifier le travail. Voici à la suite un calendrier qui devrait y aider.

3. L'éthique se définit comme l'ensemble des règles de conduite et de morale propres à une société, à un groupe. La déontologie quant à elle fait référence au mode d'exercice d'une profession en vue du respect d'une éthique.

En fonction du séminaire de recherche, en fonction des disciplines, des directrices ou des directeurs de recherche, toutes les étapes du travail peuvent donner lieu à la remise d'un document écrit ou d'une présentation orale en séminaire.

■ L'année de M2 2019-2020

- Septembre/octobre : affectation de l'étudiant auprès d'un directeur de mémoire ;
- Fin Octobre : problématique et revue de question ;
- Janvier 2020 : Evaluation intermédiaire de l'état d'avancement du mémoire. Voir les MECC pour le détail des modalités et dates
- Décembre à mars (MEEF 1^{er} et second degré), voire de septembre à avril (p.ex. parcours PIMS) : recueil, traitement et analyse des données. Rédaction du cadre théorique et méthodologique. Interprétation des données et élaboration de la discussion. Rédactions partielles ;
- Mai : rédaction finale (discussion, perspective, conclusion). Mise en forme du mémoire. Relecture ;
- Juin : dépôt du mémoire (10 jours avant la date de soutenance) ;
- Dernier délai pour la soutenance des mémoires : **voir les MECC pour chaque parcours.**

Les échéances peuvent paraître lointaines, mais ce travail s'inscrit dans la durée.

RECOMMANDATIONS FORMELLES

Une feuille de style spécifique à ce mémoire est disponible sur ERNEST, dans votre espace dédié, dans la rubrique «documents de l'espace». L'étudiant(e) téléchargera ce fichier et respectera les normes typographiques qu'il comporte.

Le travail écrit inclura l'attestation d'authenticité signée par l'étudiant(e). Cette dernière devra être insérée après la page de titre (cf. doc en ligne sur ERNEST).

L'exigence quantitative du mémoire est variable selon les parcours :

- pour EMES/PIMS : 40 à 80 pages
- pour TFE : 50 à 90 pages
- pour CPE : 30 à 50 pages
- pour le master MEEF 1^{er} degré : 30 à 50 pages

Cette exigence s'entend notes incluses, hors annexes et hors bibliographie. Selon les parcours, des variations peuvent être énoncées.

1. CONSIGNES DE PRESENTATION GENERALE

Une notice détaillée est présentée en annexe, page 31.

Le titre du mémoire : celui-ci doit permettre de situer de façon explicite le sujet de recherche. Un titre comme «Les apprentissages à l'école primaire» serait trop vague. En revanche un titre comme «Analyse didactique d'une séance de lecture chez des enfants de CP» pourrait être plus adapté : il précise le domaine (la didactique), la discipline scolaire (la lecture) et la population étudiée (enfants de CP).

Après la page de titre, il est possible de prévoir une dédicace, des remerciements et un avant-propos.

Concernant les remerciements, on s'attachera à remercier les institutions et personnes qui ont permis le travail de recherche (par exemple, l'Ecole des fans de l'île aux enfants ; la directrice de l'école, etc.). On évitera les remerciements multiples (votre papa ou votre grand-mère peuvent être fiers de vous, mais ce n'est pas la peine de remercier la famille au complet !).

Ensuite vient le sommaire du mémoire qui détaillera les chapitres et sous chapitres avec leurs renvois numérotés. Il ne faut pas dépasser le 4^e niveau : par exemple indiquer le paragraphe « 4.1.2.5.6 : résultats de l'étude de Robert et Collins», paragraphe qui fait trois lignes, n'est pas utile.

Le sommaire mentionne également les références bibliographiques et les annexes avec leur renvoi numéroté.

Le sommaire pourra être suivi d'une liste des abréviations couramment employées dans le texte ou dans les notes. Le nombre de ces abréviations doit être aussi limité que possible.

Il est à noter que l'on utilise souvent des acronymes dans le corps de texte. Si OVNI est lexicalisé et s'écrit ovni, cela n'est pas le cas pour tous. Par exemple, mieux vaut définir l'acronyme LOL lorsqu'on l'utilise la première fois.

La 4ème de couverture présente le résumé du travail de recherche. Celui-ci ne devrait pas dépasser 250 mots. Il est accompagné de 5 mots-clés au plus. Les mots-clés permettent de repérer rapidement le thème et le sujet du mémoire de recherche.

2. MISE EN PAGE

Les feuilles (format A4) sont imprimées en recto simple, ou selon le vœu du directeur en recto-verso.

Les pages sont numérotées. La numérotation commence dès la page de titre, même si elle n'apparaît pas.

La page de couverture est écrite en police Arial. Le corps du texte est écrit en police Arial, taille 11 (ou une autre police / taille usuelle : calibri 11, times new roman 12), intervalle 1,5. Les quatre marges du document sont de 2,5 cm. Des styles différents peuvent être appliqués aux titres et sous-titres des paragraphes (par exemple mise en gras des titres).

Il faut cependant éviter de surcharger le texte avec l'utilisation effrénée du gras qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas sérier l'information. Si l'on souhaite mettre en exergue un aspect du texte, utiliser de préférence l'italique (avec parcimonie) ou faire ressortir la réflexion par un moyen rhétorique.

L'italique est également utilisé pour marquer les mots en langue étrangère (par exemple *empowerment*).

En matière de ponctuation, il importe surtout de rappeler qu'il n'y a jamais d'espace avant un point ou une virgule. En français, il y a un espace insécable avant et après les signes doubles, comme les guillemets, les deux points et le point-virgule, ...

Vous éviterez de passer une ligne entre chaque paragraphe. Les outils de mise en page permettent d'aérer le texte en utilisant un outil d'espacement (format/paragraphe/espace après).

Les notes de bas de page doivent être limitées afin de ne pas hacher la lecture. Elles sont numérotées.

Les tableaux et graphiques doivent être numérotés. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro (tableau 1) et avoir un titre suffisamment explicite. Le titre d'un tableau est au-dessus de celui-ci. Eviter de scinder les tableaux sur 2 pages, ce qui n'en permet pas une lecture aisée.

Tableau 1 : Table de multiplications utilisée lors de la séance

7	fois	1	font	7
7	-	2	-	14
7	-	3	-	21
7	-	4	-	28
7	-	5	-	35
7	-	6	-	42
7	-	7	-	49
7	-	8	-	56
7	-	9	-	63
7	-	10	-	70

En revanche le titre d'une figure est en-dessous (figure 1).



Figure 1. Processus de la première partie du travail de recherche.

Dans l'un et l'autre cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser des couleurs ou d'ajouter un cadre. En la matière, le plus simple est le mieux.

Il est également pertinent de réaliser des sommaires (onglet insertion : tables et index sous word). Pour ce faire, il vous faut utiliser en préalable des styles.

Voir cette petite aide sur ce lien : <https://support.office.com/fr-fr/article/insérer-une-table-des-matières-882e8564-0edb-435e-84b5-1d8552ccf0c0#ID0EABCAAA=Windows>

L'un des exercices les plus délicats de la recherche scientifique est la citation d'autres auteurs. Il faut distinguer les citations brèves (longueur ne dépassant pas en général trois lignes) des citations longues :

- Les citations brèves sont incorporées au texte et sont ouvertes et fermées par des guillemets. Lorsqu'on termine la portion de phrase qui contient la citation, le signe de ponctuation qui fait partie du texte original dont la citation est extraite reste à l'intérieur des guillemets à la fin de la citation ;
- Les citations longues sont détachées du texte (pas de guillemets), dactylographiées avec un simple interligne, avec une marge plus grande que celle du texte lui-même (décalage de 1,5 cm environ), et la taille est diminuée (même police que le texte principal, par ex. calibri 10 points et interligne 1 si le texte principal est en calibri 11, interligne 1,5).

On peut également réaliser des citations tronquées, les raccourcir ou les modifier pour en faciliter la compréhension. Dans le premier cas on marque les passages coupés par trois points et dans le second on indique cette modification entre crochets.

Dans le corps du texte, soit des appels de notes et les notes (numéros de pages compris) correspondantes précisent les références des ouvrages utilisés, soit cette référence est donnée dans une parenthèse. L'usage des notes varie selon les disciplines, mais en règle générale lorsqu'on utilise la norme APA, recommandée ici, les notes ne sont pas une reprise des références bibliographiques. Pour une aide sur les normes APA, voir ce lien : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

Exemple : (Reboul, 1992, page 12)

3. NE PAS CEDER AU PLAGIAT

Vous ne devez, ni ne pouvez, plagier un texte.

Nous insérons ici un texte, rédigé par Adrien Bouvel⁴, maître de conférences en Droit à l'Université de Strasbourg.

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent atteinte au droit d'auteur et encourent de lourdes sanctions. Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les principales règles de bonne conduite à observer dans tout travail universitaire.

Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute reproduction ou imitation, totale ou partielle, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est illicite.

a. Définition des œuvres protégées par le droit d'auteur

Ces œuvres sont extrêmement nombreuses puisque toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique, est protégée par le droit d'auteur, sans qu'il soit nécessaire de la déposer. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ». Il s'ensuit que tous les travaux, œuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- œuvres écrites, publiées ou non, à caractère littéraire, artistique, informatif, ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenus écrits des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La longueur du texte importe peu : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- œuvres orales : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de film, ...
- œuvres musicales : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingle publicitaires, etc. ...
- œuvres graphiques (relevant de l'art « pur » et des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, œuvres architectu-

4. Ce texte a été confié directement aux rédacteurs de ce guide avec l'autorisation de le reproduire.

rales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc. ...

- œuvres audio-visuelles : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.
- œuvres numériques : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-ROM, jeux vidéo, etc. ...

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b. Qu'est-ce qu'une reproduction/imitation d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation gratuite ou payante, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur et ce quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés. Peu importe à cet égard que l'œuvre soit totalement ou partiellement reproduite. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle d'une œuvre intégrale. De même la fidélité de la reproduction est indifférente. Une reproduction strictement identique (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi le fait de recopier un texte en changeant quelques mots ou même le paraphrasant constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une œuvre protégée en la résumant, la condensant. La traduction d'un œuvre protégée dans une autre langue que celle d'origine est également interdite. Enfin, nul n'est censé ignorer la loi, l'auteur du plagiat ne peut s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi » : il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une œuvre protégée doit être autorisée par le titulaire du droit d'auteur, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- il est ainsi possible, à des fins critiques scientifiques, pédagogiques, informatives ou polémiques, de citer des extraits d'œuvres protégées à condition d'utiliser les guillemets ou des caractères italiques et surtout de mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation ;
- il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une analyse d'une œuvre protégée, à condition là encore de citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur ;
- les textes et documents officiels (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être reproduits même dans leur intégralité ;
- enfin la copie d'une œuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage exclusivement privé et personnel et qu'il ne communique donc cette reproduction à quiconque. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.

Quid pour finir de la reprise des idées et des raisonnements d'autrui ainsi que de celle des

données brutes ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.

- les idées et raisonnements d'autrui peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de mentionner explicitement le nom de leur auteur ;
- les données brutes (historiques, scientifiques, géographiques, ..) peuvent également être réutilisées : il est toutefois indispensable de mentionner la source, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de la Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schumann, etc.).

Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une contrefaçon. Son auteur s'expose à des sanctions civiles (indemnisation de la victime) et pénales (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire, son auteur doit en outre être traduit devant la section disciplinaire de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur.

4. ORGANISATION DU MEMOIRE

Le mémoire doit suivre l'organisation d'un article scientifique. En fonction de la discipline de référence (p.ex. didactique des mathématiques, psychologie, littérature de jeunesse, etc.) il peut exister des variantes. Les multiples lectures que vous allez réaliser pour ce travail de recherche serviront donc de guide pour organiser le mémoire. Cependant, l'organisation générale du mémoire suit un schéma commun.

■ Introduction

Elle présente le thème de la recherche, ainsi que le contexte général dans lequel s'inscrit le sujet d'étude. Elle situe le problème posé par la question de départ et annonce le plan du mémoire.

■ La partie théorique

Elle rappelle l'état de l'art spécifique à la thématique de recherche. Elle est construite comme un entonnoir : du général au particulier.

Elle dresse tout d'abord l'état de la recherche dans le domaine précis concernant le sujet d'étude. Puis elle expose le problème, insiste sur son importance et indique la manière dont la problématique est envisagée pour le traiter.

Quand la démarche scientifique l'a prévu, il faut indiquer, les hypothèses de travail à la fin de la partie théorique, juste après la problématique dans laquelle elles s'inscrivent.

■ Matériels et méthodes

- site(s) d'étude,
- technique d'échantillonnage (participants, critères d'inclusion et d'exclusion),
- dispositif (matériel, procédure, analyse quantitative ou qualitative, ...)
- outils de traitement de données (p.ex. les logiciels de traitement statistique)
- et le cas échéant le plan expérimental ;

■ Résultats

Les résultats doivent décrire les faits sans les interpréter, en respectant l'ordre d'émission des hypothèses. Ils sont mis en valeur à l'aide de présentations graphiques (organigrammes, schémas, graphes, tableaux de synthèse).

■ Discussion

Elle permet de trier les faits et les résultats obtenus pour montrer leur signification. Par une analyse rigoureuse des données et leur mise en relation, on pourra faire ressortir les grandes idées.

■ Conclusion

Elle récapitule d'abord brièvement le cheminement de la pensée, et en particulier les conclusions intermédiaires décrites dans la discussion. Elle propose ensuite une « ouverture » vers des travaux de recherche ultérieurs.

5. LES ANNEXES ET LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

■ Les annexes

Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte. Les pages des annexes sont numérotées d'une manière continue et leur pagination doit continuer la pagination du texte principal. Une lettre majuscule, précédée du mot « annexe », est distribuée pour l'identification de chaque annexe. Le corps de texte du mémoire ne doit pas omettre de renvoyer aux annexes.

Exemple : Questionnaire (Annexe A)

Cette indication est à mettre en haut de la page. Chaque annexe commence une nouvelle page.

■ La bibliographie

La bibliographie indique les références des documents utilisés par l'étudiant(e) et uniquement ceux-ci. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique selon les normes fixées par le directeur ou la directrice de mémoire. Le corps de texte du mémoire ne doit pas omettre de renvoyer à la bibliographie.

Différentes normes existent, cependant dans ce guide nous utiliserons la norme APA, qui est la référence mondiale actuellement.

Norme APA (American Psychological Association) 6ème édition

Couture, M. (2012). Normes bibliographiques : adaptation française des normes APA (selon la 6e édition du Publication manual 2010) [document pdf].

Disponible sur le site web : <http://benhur.teluq.uqam.ca/~mcouture/apa/>

Quelques exemples

Un ouvrage :

Alberto, P.A. & Troutman, A.C. (2003). *Applied Behaviour Analysis for teachers*, (6^e édition). New Jersey : Prentice hall.

Un article de revue ou de journal :

Demont, E. (2001). Contribution de l'apprentissage précoce d'une deuxième langue au développement de la conscience linguistique et à l'apprentissage de la lecture. *International Journal of Psychology*, 36(4), 274-285.

Un site internet :

Greindl, S. (30 juin 2014). Lit-on différemment un texte numérique ? Lettres Numériques. Consulté le 18 octobre 2019 à l'adresse : <http://www.lettresnumeriques.be/2014/06/30/lit-on-differemment-un-texte-numerique/>

Remarques :

- Une liste des abréviations peut être établie si nécessaire.
- Les termes qui demandent explication sont à définir dans un vocabulaire appelé aussi glossaire ou lexique.
- Si vous établissez un index, son contenu est clairement indiqué dans le titre de l'index : index général, index des noms géographiques, des noms d'auteurs, etc. Il permet un repérage dans le mémoire grâce à l'indication de la pagination.

Exemple : Projet personnel de l'élève, 6, 12, A 28

- L'erratum est reproduit, le cas échéant, sur une feuille qui porte toutes les références du mémoire (nom du étudiant(e), titre, etc.). Si nécessaire, l'erratum pourra être donné au jury le jour de la soutenance. Le texte de l'erratum est disposé comme dans l'exemple suivant :

Page	Ligne	au lieu de	lire
23	6	jouet	projet

6. LES MODALITES DE DEPOT DU MEMOIRE

Les modalités du dépôt et du format (papier ou numérique) du mémoire sont à discuter avec le directeur ou la directrice de mémoire et l'assesseur.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer du respect des conditions de dépôt (dates et lieux). En principe un délai de 7 jours entre le dépôt du mémoire et la soutenance est proposé. Il peut être allongé ou raccourci en accord avec le directeur et l'assesseur.

Il appartient également à l'étudiant(e) d'anticiper tout problème pour déposer son mémoire en temps et heure. Immanquablement l'imprimante manquera d'encre et l'ordinateur va « planter » :

« Du papier et de l'encre en quantité tu auras et des sauvegardes régulièrement tu feras. »
Seuls les mémoires dont la qualité particulière sera reconnue par la commission de soutenance pourront être proposés pour un dépôt en ligne et accessibles à la lecture des usagers de l'Université (à partir d'une note de 16/20).

Afin de remédier aux problèmes liés à la conservation des mémoires sur support «papier» et afin d'améliorer la diffusion de ces documents, il a été convenu que les mémoires soient stockés et mis à disposition électroniquement, sur le réseau informatique de l'établissement. Les mémoires sont consultables à l'adresse suivante : <http://theses.unistra.fr>

En conséquence, l'étudiant(e) doit se tenir prêt(e) à fournir, en plus des exemplaires papiers destinés à la commission de soutenance une version électronique de son mémoire.

La conservation et la diffusion ne seront effectives qu'à deux conditions qui doivent être obligatoirement réunies :

- 1) La commission de soutenance propose à l'étudiant(e) que le mémoire soit diffusé, selon des critères de qualité qu'il est seul à pouvoir déterminer.
- 2) L'étudiant(e) donne son accord écrit pour que son mémoire soit mis en réseau. S'il/elle ne le souhaite pas, il/elle doit également le spécifier (voir Annexe B).

SOUTENANCE, EVALUATION

1. SOUTENANCE DU MEMOIRE

Le moment de la soutenance est à la fois celui de l'évaluation du mémoire et de la capacité d'argumentation scientifique de l'étudiant.

■ Présentation orale du mémoire

La présentation orale se fera à l'aide d'un diaporama. Il ne convient pas que l'étudiant(e) résume le contenu du mémoire (le directeur ou la directrice et l'assesseur l'ont lu attentivement), mais doit s'efforcer de pointer ce qui en a constitué l'originalité, et dans quelle mesure la réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale.

Il est souhaitable que l'étudiant(e) explicite en quoi la démarche de lecture et d'écriture a été formatrice. La durée de la soutenance est variable selon les parcours :

- MEEF 1^{er} degré, 2^d degré et CPE : 30 minutes dont 10 de présentation (maximum) et 20 minutes consacrées aux questions
- EMES et PIMS : 40 minutes
- TFE : 45 minutes

En cas de mémoire collectif (possibilité offerte avec accord de l'encadrant.e dans le premier degré et certaines disciplines du second degré), les auteurs du mémoire doivent présenter chacun un exposé portant sur un aspect ou une partie du mémoire et répondre aux questions de la commission de soutenance.

NB : Pour le parcours «enseigner l'allemand et en allemand», mémoire rédigé en français, avec un résumé de trois pages (max.) en allemand (production écrite à rendre) et soutenance : présentation en allemand, questions en français (épreuve orale).

■ Commission de soutenance

Les commissions de soutenances sont composées d'au moins deux personnes dont le directeur ou la directrice de mémoire et un enseignant-chercheur ou un formateur titulaire d'un doctorat. Des Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs pourront être invités à participer à ces commissions de soutenances. Ces commissions sont présidées par un enseignant-chercheur.

Si l'étudiant souhaite poursuivre en doctorat, il est recommandé qu'un enseignant-chercheur HDR soit présent dans la commission de soutenance.

Les commissions sont constituées et convoquées par le responsable de l'UE dans laquelle s'inscrit le mémoire ou le responsable du diplôme sur proposition du directeur de mémoire.

■ Publicité de la soutenance

Les soutenances de mémoire de master sont publiques à moins que des éléments confidentiels ne doivent être présentés (pour rappel, vous devez anonymiser les contenus de votre

travail afin que l'on ne puisse pas reconnaître dans la mesure du possible les lieux et participants de votre étude). Vous pouvez donc inviter à votre présentation un ami, des membres de votre famille ou des collègues. Par correction, il est souhaitable que vous mentionniez au jury la présence de tiers avant la soutenance.

2. CRITERES D'EVALUATION

La note attribuée tiendra compte des qualités du travail écrit ainsi que de la présentation et de l'argumentation déployée par l'étudiant(e) au cours de la soutenance. Conformément aux Les notes attribuées à partir de 15/20 et au-delà devront être réservées exclusivement à des travaux dont la qualité est suffisante pour envisager une poursuite d'études universitaires (inscription en doctorat).

Les critères d'évaluation du travail écrit et de la soutenance orale peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif. L'étudiant(e) devra se montrer capable de :

■ Concevoir et mener à son terme un projet d'initiation à la recherche, et notamment :

- choisir et maîtriser la méthodologie appropriée au regard de la question initiale et des systèmes de contraintes de la formation ;
- comprendre une question de recherche dans le champ de l'éducation et de la formation et proposer des pistes de réflexion multi-référencées ;
- mesurer les enjeux, notamment éthiques et professionnels, du travail d'études et de recherches réalisé.

■ Communiquer les résultats de son projet de recherches, c'est-à-dire :

- finaliser une production écrite personnelle, originale respectant les normes académiques appropriées ;
- adopter un recul critique, effectuer lors de la soutenance une analyse de son propre travail, en présentant, par exemple, les points forts et les limites du projet réalisé ;
- argumenter de façon claire et cohérente lors de la soutenance en prenant en compte les questions posées, la réflexion proposée ;
- avoir une rédaction écrite et un échange oral témoignant d'une expression maîtrisée.

BIBLIOGRAPHIE

Bachelard, G.(1967). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris : Vrin.

Simon, J.-P. (2002). Le mémoire professionnel, une formation par l'initiation aux démarches d'un certain type de recherche. Dans SEMAL-LEBLEU Annie (Ed). *Le mémoire professionnel : quelles dynamiques pour les enseignants ?* , p 52-62. IUFM Nord – Pas de Calais.

RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Abernot, Y., & Ravestein, J. (2009). *Réussir son master en sciences humaines et sociales : problématiques, méthodes, outils*. Paris : Dunod.

Beaud, M. (1994). *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise, ou tout autre travail universitaire*. Paris : La Découverte.

Bertrand Baschwitz, M.A. (2010). *Comment me documenter ? : formateurs, enseignants, étudiants*. Paris : De Boeck.

Boutillier, S., Goguel d'Allondans, A., & Uzudinis, D. (2009). *Méthodologie de la thèse et du mémoire*. Levallois-Perret : Studyrama.

Cislaru, G., Claudel, C., & Vlad, M. (2009). *L'écrit universitaire en pratique : applications et exercices autocorrectifs, rédaction d'un mémoire, présentation Powerpoint*. Paris : De Boeck.

Depelteau, F. *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*. Paris : De Boeck.

Fondaneche, D. (2009). *Rédiger un mémoire de master ou professionnel*. Paris : Vuibert.

Fragnière, J.-P. (2016). *Comment réussir un mémoire : choisir son sujet, gérer son temps, savoir rédiger*. Paris : Dunod.

Giroux, S. & Tremblay, G. (2009). *Méthodologie des sciences humaines : la recherche en action*. Montréal : ERPI.

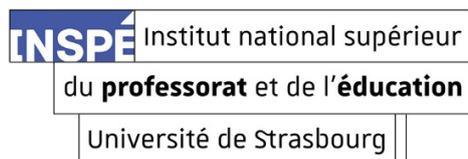
Guidere, M. (2004). *Méthodologie de la recherche : guide du jeune chercheur en lettres, sciences humaines et sociales. Mémoire, master, doctorat*. Paris : Ellipses.

Laville, C., Leveneur, L., & Rouger, A. (2008). *Construire son parcours de thèse : manuel réflexif et pratique*. Paris : L'Harmattan.

Medzegue M'akue, J.J., & Ropivia, M.L. (2009). *La méthodologie documentaire comme base d'un travail scientifique : recherche d'informations, rédaction scientifique, présentation du travail final*. Paris : L'Harmattan.

ANNEXES

Annexe A : Page de titre



Master : [saisir le nom de votre master]"

"Parcours : [saisir le nom de votre parcours de master]"

[Ici titre du mémoire]

[Ici sous-titre éventuel du mémoire]

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Grade de Master

**soutenu par
[Prénom et Nom]
le [date jj mois aaaa]**

Commission de jury composée par :
[Taper le nom], directeur de mémoire
[Taper le nom], membre du jury

[Taper le nom], membre du jury [si trois membres]

Annexe B : Attestation d'authenticité



ATTESTATION D'AUTHENTICITE

Ce document rempli et signé par l'étudiant(e) doit être inséré dans tous les documents soumis à évaluation, après la page de garde.

Je, soussigné(e) : (*nom et prénom*)

Etudiant(e) de : (*Formation et année*)

- certifie avoir pris connaissance du « Guide du Mémoire » de Master de l'INSPÉ et en particulier des pages consacrées au plagiat,
- certifie que le document soumis ne comporte aucun texte ou son, aucune image ou vidéo, copié sans qu'il soit fait explicitement référence aux sources selon les normes de citation universitaires.

Fait à le

Signature de l'étudiant(e) :

Tout plagiat réalisé par un étudiant constitue une fraude au sens du décret du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSSCP). La fraude par plagiat relève de la compétence de la section de discipline de l'Université. En général la sanction infligée aux étudiants qui fraudent par plagiat s'élève à un an d'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur.

Annexe C : Contrat à fin de diffusion du mémoire

CONTRAT A FIN DE DIFFUSION DU MEMOIRE

Conclu entre :

L'auteur du mémoire ; ci-après « l'auteur » :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Intitulé du mémoire :

Et l'Université de Strasbourg, ci-après : « l'Université »

Représentée par :

Préambule

Soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux mémoires réalisés au sein de ses facultés, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et sur support électronique, dans le respect des droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs.

Les autorisations accordées à l'Université, sur la base du présent contrat, ne sont pas exclusives et l'auteur conserve toute liberté de publier ou de diffuser son travail sous quelque autre forme que ce soit et sous sa propre responsabilité.

Dans cette optique, les parties ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'auteur autorise l'Université à effectuer les diffusions suivantes de son mémoire dans le respect de ses droits de propriété intellectuelle :

	OUI		Impression		NON
	immédiatement	à compter du ⁵	autorisée	interdite	
Diffusion en ligne contrôlée (intranet universitaire, ENT)					
Diffusion par internet					

ARTICLE 2 : La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve par conséquent toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son mémoire.

ARTICLE 3 : Le support diffusé devra porter le nom de l'auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés.

5. Ce texte a été confié directement aux rédacteurs de ce guide avec l'autorisation de le reproduire.

ARTICLE 4 : Afin de permettre les opérations de mise en ligne, le cas échéant, l'auteur autorise la reproduction et la représentation, l'adaptation et la modification de son mémoire pour le monde entier.

- a) Le droit de reproduction comporte le droit de reproduire le mémoire en nombre illimité, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le mode d'enregistrement (analogique, numérique ou mécanique) et le type de support (CD-ROM, DVD-ROM, disque dur, disquette, bande, disque ou carte magnétique, mémoire vive ou morte, microfilm, microfiche, papier).
- b) Le droit de représentation comporte le droit de diffuser et de communiquer le mémoire au public par l'usage du satellite, du câble, par voie hertzienne ou par réseau numérique ou analogique.
- c) Les droits d'adaptation et de modification comportent, le cas échéant, la faculté de modifier la forme et le format du mémoire en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage, la sécurité, et la diffusion électronique du mémoire.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6 : L'auteur certifie que la version électronique de son mémoire remise à l'Université en vue des diffusions autorisées est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

ARTICLE 7 : L'auteur autorise l'Université à signaler librement l'existence de son mémoire, y compris au moyen de mots-clés et d'un court résumé, sur tout document de toute forme technique et selon toute diffusion.

ARTICLE 8 : L'auteur garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son mémoire. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement (textes, illustrations, logos, extraits multimédia, etc...), et s'engage à retirer tout document et toute information pour lesquels il ne les aurait pas obtenues.

ARTICLE 9 : L'auteur s'engage à obtenir une autorisation écrite du chef d'entreprise pour la diffusion du mémoire.

ARTICLE 10 : L'auteur est responsable du contenu de son mémoire, il s'engage à ce titre à décharger l'Université de toute action en responsabilité encourue de ce chef.

Par ailleurs, l'Université se réserve le droit de suspendre la consultation ou d'effacer le mémoire de ses serveurs après avoir pris connaissance du caractère manifestement illicite du contenu en cause.

ARTICLE 11 : La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser effectivement le mémoire.

ARTICLE 12 : L'auteur est conscient du fait qu'en l'état des techniques, l'Université ne dispose pas des moyens suffisants pour interdire toute consultation ou copie non autorisée du mémoire. Elle ne peut être tenue pour responsable du fait des agissements illégaux de tiers. L'auteur conserve cependant tous ses droits d'ester en justice afin de protéger son droit de propriété sur le mémoire.

ARTICLE 13 : L'auteur peut résilier l'autorisation de diffusion à tout moment en avisant l'Université par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, l'Université retire le mémoire dans un délai raisonnable.

ARTICLE 14 : L'auteur autorise la diffusion de son mémoire à titre gracieux.

ARTICLE 15 : Les autorisations données à l'Université valent tant pour elle que pour tout établissement à caractère universitaire qui lui serait substitué ou avec lequel elle entretiendrait des relations régulières et suivies.

ARTICLE 16 : En cas de changement de législation concernant la diffusion des travaux à caractère universitaire, les parties conviennent dès à présent de maintenir les clauses du présent contrat compatibles avec la nouvelle législation.

ARTICLE 17 : La loi applicable au présent contrat est la loi française. Le tribunal compétent pour juger de tout contentieux lié au présent contrat est le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Fait en double exemplaire, à Strasbourg, le

Pour l'Université de Strasbourg

L'auteur

Annexe D : trame indicative du mémoire de master

Master
Trame indicative du mémoire de Master

Page de garde -	Voir modèle. Le titre résume le sujet du mémoire et contient déjà une dimension problématique
Pages liminaires	Page de titre – Attestation d'authenticité – Remerciements
Sommaire	Il présente la structure de votre mémoire avec les numéros de page. Il mentionne également la bibliographie et les annexes.
Introduction (1 à 2p)	L'introduction présente la thématique générale du mémoire en précisant plus particulièrement a) les enjeux personnels, les préoccupations qui vous ont amenés à choisir ce thème de travail, b) les enjeux professionnels de ce thème. A l'issue de l'introduction vous devez formuler en quelques lignes, en une seule phrase, la question à laquelle vous ambitionnez de répondre. Cette question est une question pragmatique, professionnelle qui commence par « Comment ».

Étapes 1 (définir un objet d'étude) et 2 (construire sa problématique) du guide du mémoire.

Revue de littérature et Problématique (12 à 15p)	Cette partie doit rendre compte de votre démarche visant, à partir du thème de départ, à circonscrire votre travail à une dimension plus restreinte, présentant un caractère de faisabilité dans le cadre du mémoire de master. Il s'agit, en s'appuyant sur des lectures professionnelles et scientifiques, de cerner le thème choisi et de dégager une piste de travail. Pour cette démarche de problématisation vous pouvez également vous appuyer sur une analyse du milieu professionnel : cadre réglementaire et institutionnel, éventuellement historique (si cela aide à la compréhension), pratiques professionnelles. Le cas échéant, cette partie peut inclure un « Cadre théorique ». Il décrit les concepts (référés à des auteurs) qui permettront la formulation des questions de recherche. Ce cadre théorique va s'appuyer sur les articles et ouvrages du champ de votre recherche. Il s'agit d'établir de présenter le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit votre travail
Questions de recherche (ou hypothèses) (1p)	En reprenant les concepts du cadre théorique, les Questions de recherche et/ou Hypothèses sont l'aboutissement de la réflexion problématique et représentent le « défi » de votre mémoire.

Étape 3 (Construire et recueillir des données et les traiter) du guide du mémoire

Méthode (2 à 6p)	Pour permettre au lecteur de juger de la pertinence de l'étude par rapport aux questions posées, la partie « Méthode » précise de façon neutre a) la période, l'entreprise ou l'établissement ainsi que les participants de l'étude, b) les différents outils de recueil de données, c) le traitement des données
Résultats (8 à 20p)	La partie « Résultats » présente de façon neutre et ordonnée a) les données puis b) la synthèse de ces données. La partie résultat limite, voire est exempte, de toute interprétation. Il s'agit d'une analyse des données en suivant scrupuleusement les outils théoriques et méthodologique précédemment décrits.

Étape 4 (Interpréter) du guide du mémoire

Discussion (8 à 20 pages)	Parallèlement, il vous faut prendre aussi un peu de distance par rapport à ces résultats pour « leur faire dire quelque chose ». Il s'agit ici de révéler ce que votre travail a apporté. A la fin de cette partie, une discussion générale reprend et prolonge la discussion de la problématique initiale
Perspectives (2 à 6p)	Cette partie indique les perspectives professionnelles (et éventuellement scientifiques) de ce travail a) pour vous (notamment, les enjeux personnels), b) la profession enseignante ou la formation (enjeux sociaux).

Conclusion (1p)	La conclusion résume l'intérêt, la pertinence, le caractère heuristique de ce travail, notamment au regard de vos attentes initiales.
Bibliographie	La bibliographie recense tous et seulement tous les textes cités (et donc lu par l'auteur du mémoire) dans le corps du mémoire.
Annexes	Les annexes regroupent les textes institutionnels éventuels les données de recherche (retranscriptions).
Résumé Mots clés	Placé en quatrième de couverture , il résume le sujet, la méthode et les principaux résultats de l'étude. Il est accompagné de 5 mots clés.

Cette brochure a été conçue et réalisée par :
Andrea YOUNG - Evelyne BEDOIN - Céline CLEMENT
Philippe CLERMONT - Louis DURRIVE
Eric FLAVIER - Pascale GOSSIN - Sonia LORANT

Conception Graphique : Myriam LAKRAA

Les informations contenues dans ce guide sont susceptibles de modifications en cours d'année universitaire. Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg : inspe.unistra.fr